

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240



Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

L'an deux mille dix-sept et le 3 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 27 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. ERWAN DANIEL

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. DENIS MOLET), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etait absent excusé : M. NICOLAS COSTES.

JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/48

Objet : Subvention en faveur de la Ludothèque

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 19 500 € en faveur de la Ludothèque qui complète les 23 500 €, votés en séance du 25 janvier dernier, soit une subvention totale de 43 000 € pour l'année 2017.

En conséquence, le Chapitre 6574 est augmenté de 19 500 € et celui des dépenses imprévues est diminué d'autant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le versement d'une subvention en faveur de la Ludothèque.
- Madame Katy COLDER, membre du bureau de la Ludothèque, ne participe pas au vote de cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 10 MAI 2017
- Affiché le 10 MAI 2017

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO

